

Objet : Nouveaux tarifs pour les inscriptions en cours d'année au Conservatoire Municipal de Musique

DECISION

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Vu la décision n° 150/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à la création d'une régie d'avances et de recettes du Conservatoire Municipal de Musique ;

Vu la décision n° 197/2021 du 24 août 2021 relative à la révision des tarifs du Conservatoire Municipal de Musique ;

Considérant qu'il y a lieu de créer de nouveaux tarifs pour les inscriptions en cours d'année ;

DECIDE :

Article 1 – Pour les inscriptions en cours d'année, le montant de la cotisation est calculé au prorata du tarif annuel, soit :

- 9,60 euros mensuel pour les élèves domiciliés à Romorantin-Lanthenay ;
- 13,50 euros mensuel pour les élèves domiciliés hors commune,

et ce, à compter du 1^{er} mai 2023.

La cotisation est réglée en une seule fois en numéraire ou chèque.

Article 2 – Les autres clauses de la décision n° 197/2021, déterminant les tarifs et les modalités d'encaissement, restent inchangées.

Article 3 – La Direction générale des services et le trésorier principal sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay le 14 avril 2023

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le **25 AVR 2023**

Publié ou notifié le **25 AVR 2023**

Mis en ligne sur le site internet le **25 AVR 2023**

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.